

Tarifs réduits

Il sera appliqué une réduction sur les pleins tarifs aux bénéficiaires ci-après désignés :

- employés municipaux de la Ville de Toulon, conjoints et enfants de moins de 16 ans,
 - adhérents de l'Association sportive de la Police Toulonnaise,
 - personnels de l'O.P.C HLM de Toulon, Toulon Habitat Méditerranée, conjoints et enfants de moins de 16 ans,
 - personnels du C.C.A.S de Toulon, conjoints et enfants de moins de 16 ans,
 - Personnels de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, conjoints et enfants de moins de 16 ans – **MTPM**
 - adhérents de l'ASSOVAR, conjoints et enfants de moins de 16 ans,
 - familles nombreuses à partir du 3^{ème} enfant, (3 enfants âgés de moins de 16 ans à charge),
 - groupes constitués sous la direction d'un responsable (10 personnes dont le responsable) présence requise,
 - revenus inférieurs ou équivalents au **RSA** sur justificatif,
 - allocation solidarité aux personnes âgées (**ASPA**),
 - allocation supplément vieillesse (ex **F.N.S.**),
 - personnes bénéficiaires de l'**Allocation Adulte Handicapé (AAH)** sur justificatif,
 - personnes bénéficiaires de l'**Allocation Jeune Handicapé (AEEH)** sur justificatif,
 - personnes titulaires d'une pension d'invalidité dont le montant n'est pas supérieur à l'Allocation Adulte Handicapé (**AAH**) sur justificatif,
 - titulaires de la « **CARTE JEUNE** » (dispositif Ville).
- personnels des syndicats intercommunaux, conjoints et enfants de moins de 16 ans, dont la Ville de TOULON est membre sur justificatif à savoir :

1. Syndicat des Communes du Littoral Varois,
2. S.I. de lutte contre l'Incendie de l'Aire Toulonnaise - **S.I.L.I.A.T.**,
3. S.I. pour le maintien de la Pratique des Sports de Glace.

L'application des réductions sera valable uniquement sur présentation des justificatifs démontrant l'éligibilité au tarif réduit demandé et ne pourra être accordée postérieurement à l'acquittement d'un droit d'entrée quel qu'il soit.